



Analyse de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme sur la première étape du Grenelle de l'Environnement



Document publié le 3 décembre 2007

SOMMAIRE

Le présent document vise à expliciter l'analyse de la Fondation Nicolas Hulot sur la première étape du Grenelle de l'Environnement qui s'est achevée fin octobre. Le relevé de conclusion de la table ronde finale¹ n'étant pas un document à caractère juridique, nous avons choisi de concentrer notre analyse sur les engagements oraux pris par le Président de la République lors de son discours du 25 octobre 2007. Les événements et annonces gouvernementales qui se sont déroulés après la table ronde des 25-26 octobre ne sont pas pris en compte dans le présent document. Ils feront l'objet d'analyses ultérieures.

I.	UN PROCESSUS POSITIF EST LANCE MAIS LE TRAVAIL CONTINU	3
1.	LES ENJEUX ECOLOGIQUES SONT SORTIS DE LEUR MARGINALITE	3
2.	UNE METHODOLOGIE NOUVELLE	3
3.	UNE PREMIERE ETAPE EST FRANCHIE, MAIS LE TRAVAIL CONTINUE	4
II.	LES SIX MESURES STRUCTURANTES DE LA FONDATION NICOLAS HULOT	4
	MESURE 1 : METTRE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE	4
	MESURE 2 : LA CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE (CCE)	7
	MESURE 3 : ORGANISER LE TRANSFERT DES SUBVENTIONS AGRICOLES EUROPEENNES VERS L'AGRICULTURE DE QUALITE	9
	MESURE 4 : CREATION DU RESEAU ECOLOGIQUE NATIONAL (REN) OPPOSABLE AUX PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	11
	MESURE 5 : L'ECONOMIE DE FONCTIONNALITE.....	15
	MESURE 6 : L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.....	15
III.	ANALYSE GLOBALE DU DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.....	17
1.	QUESTIONS FINANCIERES ET FISCALES	17
2.	GOUVERNANCE	17
3.	QUELLE POLITIQUE DE RECHERCHE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU GRENELLE ?.....	18
4.	POUR DEVENIR UN LEADER INTERNATIONAL EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT LA FRANCE DOIT METTRE EN COHERENCE SES ACTIONS ET SES MOYENS	19
5.	ENERGIE CLIMAT	19
6.	AGROCARBURANTS	21
7.	COLLECTIVITES TERRITORIALES ET OUTRE MER.	21
8.	AGRICULTURE	22
9.	OGM.....	23
10.	BIODIVERSITE.....	24
IV.	CONCLUSION	25

¹ Le relevé de conclusion de la table ronde finale a été découpé en 13 documents thématiques qui sont téléchargeables sur la page d'accueil du site Internet du Grenelle de l'Environnement. Ces documents sont appelés « programmes issus du Grenelle » ce qui nous semble inapproprié du fait qu'ils n'ont, pour l'instant, rien d'opérationnel. Il ne s'agit que de « propositions de mesures » à ce stade et nous ne savons pas encore quelles mesures seront véritablement mises en œuvre et avec quelle ampleur.



I. Un processus positif est lancé mais le travail continu

Adopter une position tranchée sur le Grenelle de l'Environnement est, à ce jour, prématuré. Les événements des cinq derniers mois marquent, en effet, la mise en route d'un processus, qui, s'il est à la mesure de nos attentes, durera encore plusieurs mois, voire plusieurs années sur certains sujets, avant d'arriver à son terme. Il est donc trop tôt pour juger de la réussite ou de l'échec du Grenelle. Certains des objectifs affichés et des mesures annoncées semblent marquer des avancées positives, mais tout dépendra de leur mise en œuvre concrète et des moyens alloués. Nous serons particulièrement vigilants à ce que les six mesures que nous avons portées arrivent au bout du processus.

1. Les enjeux écologiques sont sortis de leur marginalité

Depuis quelques années, la convergence d'aléas climatiques violents (canicule de 2003, ouragan Katrina en Louisiane), de prise de position de personnalités publiques (Film d'Al Gore, Pacte Ecologique de Nicolas Hulot) et d'efforts réalisés par la communauté scientifique pour vulgariser ses travaux a permis de sortir les enjeux écologiques de leur marginalité. Les débats ne sont plus cantonnés aux experts, mais ont gagné la place publique comme en témoigne notamment leur importance dans les médias. Autre point positif, les débats portent désormais davantage sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier à la crise écologique que sur le constat de la crise elle-même.

Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience de ce nouveau contexte par l'Etat français et sa volonté d'engager concrètement les grands chantiers nécessités par l'adaptation aux enjeux environnementaux du XXIème siècle.

2. Une méthodologie nouvelle

Pendant quatre mois, des dizaines de personnes, représentant différents acteurs.² de la société françaises, se sont régulièrement réunies dans le cadre de six groupes de travail thématiques³ pour avancer sur les grandes questions environnementales. De nombreux scientifiques ont également participé aux groupes de travail : il convient de souligner cet effort des chercheurs pour rendre accessibles leurs travaux à la société civile sans quoi rien n'aurait été possible.

Pour la première fois en France, des acteurs aussi divers que les ONG environnementales, l'administration française, les syndicats, les élus locaux et les organisations patronales se sont rassemblés autour d'une table, ont échangé et sont parvenus à se mettre d'accord sur de nombreux points. Cela révèle bien, malgré les divergences de point de vue et les compromis nécessaires à la poursuite de la réflexion, qu'un consensus se dégage, peu à peu, sur la nouvelle direction que doit prendre notre société. Le Grenelle de l'environnement relève en cela des processus de démocratie participative que nous avons portés lors des négociations. Un des acquis du Grenelle tient, de plus, à cette **nouvelle légitimité des ONG environnementales** pour négocier au même titre que les autres acteurs. De nombreuses mesures proposées par le Grenelle visent d'ailleurs à concrétiser cette reconnaissance du rôle des associations.

² Les différents acteurs de la société française représentés au Grenelle étaient regroupés en cinq collèges : Patronat, syndicat, ONG, Etat, collectivités territoriales.

³ GT1 Energie climat ; GT2 biodiversité et ressources naturelles ; GT3 santé et environnement ; GT4 usage des territoires ; GT5 institutions et gouvernance, GT6 modes de développement écologiques ; deux ateliers intergroupes sur les OGM et les déchets.



Enfin, le dialogue amorcé entre les acteurs ne s'arrêtera pas avec la fin de la première étape du Grenelle. Nous continuerons à avancer, ensemble, sur les différents dossiers afin de lever les obstacles à la mise en œuvre des changements et d'accompagner l'action gouvernementale.

3. Une première étape est franchie, mais le travail continue

Nous avons franchi la première étape du Grenelle : celle qui consiste à faire remonter et converger les propositions des acteurs afin que le gouvernement s'en saisisse. Cette étape s'est conclue fin octobre par deux jours de négociations entre les représentants des cinq collèges et par le discours du Président de la République.⁴ Cependant, faute de temps, les débats concernant les déchets et l'éducation à l'environnement n'ont pas encore abouti. Les groupes de travail sur ces thèmes se poursuivent donc et devraient rendre leur conclusion fin janvier.

Une deuxième étape est en cours qui vise à rendre concrètes les mesures proposées. Des comités opérationnels sont en train d'être constitués afin de réaliser des programmes d'action opérationnels précisant les financements, le calendrier et les modalités de mise en œuvre. Une loi-programme intégrant les mesures nécessitant un engagement législatif devrait, ensuite, être présentée au Parlement au cours du premier semestre 2008.

Enfin, la dernière étape consistera dans le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre des mesures pendant toute la durée du quinquennat du Président de la République. Des comités de suivi et d'évaluation associant des représentants des cinq collèges du Grenelle devraient, pour cela, être créés.

II. Les six mesures structurantes de la Fondation Nicolas Hulot

Parmi les objectifs et propositions du pacte écologique, soumis au débat pendant la campagne présidentielle, nous avons choisi de défendre, au Grenelle de l'Environnement, six mesures "structurantes" pour l'avenir de notre pays et de nos modes de vie. Ces mesures ont été discutées dans les groupes de travail et adoptées lors de la table ronde finale même si elles ne l'ont pas toujours été dans leur intégralité. Si elles sont correctement mises en œuvre, ces mesures devraient permettre de changer progressivement de modèle de société pour aboutir à une meilleure prise en compte des questions écologiques avec des conséquences économiques et sociales positives.

Mesure 1 : Mettre l'environnement au cœur de la gouvernance

Description de la mesure

Il est aujourd'hui nécessaire d'adapter le fonctionnement de notre démocratie, de l'Etat et des entreprises aux nouveaux défis de notre époque. Pour que l'environnement soit au cœur de notre société, il doit être pris en compte au moment où sont prises les décisions impactant notre futur. Cela implique, d'une part, que la question écologique soit représentée et défendue au même titre que les enjeux économiques et sociaux, et, d'autre part, que les décideurs disposent et utilisent des indicateurs pertinents. En résumé, mettre l'environnement au cœur de la gouvernance, c'est donner aux décideurs les outils permettant

⁴ L'ensemble des mesures proposées par le Grenelle ont été regroupées en 13 programmes téléchargeables sur la page suivante : <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/>



d'impulser l'action publique et économique selon la priorité que constitue le développement durable. Pour cela, nous avons défendu plusieurs réformes :

Utilisation des indicateurs de développement durable

Les indicateurs répondent à de multiples besoins : dresser un état des lieux ; évaluer et orienter l'action ; faciliter la communication. Le PIB (Produit Intérieur Brut) apparaît aujourd'hui comme la principale mesure de notre développement. Il s'apparente à une sorte de chiffre d'affaires global de la nation. Dès lors qu'il faut payer pour obtenir un bien ou un service, cela crée des valeurs ajoutées monétaires qui sont enregistrées dans les comptabilités des acteurs économiques. Celles-ci alimentent ensuite le PIB. Les pollutions peuvent, donc, être comptabilisées positivement dans le PIB si elles génèrent des activités de dépollution. Par ailleurs, le PIB ne tient aucun compte de l'épuisement des stocks de matières premières.⁵ Le PIB n'est, donc, pas un indicateur suffisant au regard des enjeux du développement durable. C'est pourquoi, nous avons soutenu l'introduction et l'utilisation d'indicateurs de développement durable pour contrebalancer le PIB comme mesure de notre développement. Ces indicateurs alternatifs constitueraient des éléments de notre comptabilité nationale qui doit maintenant intégrer une vision des charges environnementales futures.

Réforme du Conseil économique et social⁶ (CES)

Le CES est une assemblée consultative placée auprès des pouvoirs publics. Il a pour mission de conseiller le Gouvernement ; de favoriser à travers sa composition⁷ le dialogue entre les catégories socioprofessionnelles ; de contribuer à l'information des assemblées parlementaires. Cette institution doit, désormais, intégrer les enjeux de l'environnement et du développement durable. C'est pourquoi, nous avons demandé son élargissement afin que les acteurs environnementaux soient représentés et le renforcement de ses pouvoirs par la systématisation de son rôle d'analyse au regard des indicateurs de développement durable. Ces dispositions seraient également étendues au CES régionaux.

Création d'une septième commission parlementaire⁸ en charge du développement durable à l'Assemblée Nationale (AN) et au Sénat

Les commissions parlementaires permettent d'étudier les textes de lois en formation réduite avant la séance publique. L'AN et le Sénat comptent chacun six commissions parlementaires permanentes compétentes sur un sujet spécifique.⁹ Quand le gouvernement propose une nouvelle loi, celle-ci est envoyée à la commission parlementaire compétente d'une des deux assemblées qui désigne un rapporteur, effectue des auditions et adopte un rapport et des amendements (modifications) au texte de loi. Le texte ainsi modifié est ensuite soumis au vote de la première assemblée puis envoyé à la seconde assemblée où le même processus se déroule. Les commissions parlementaires ont donc un rôle fondamental dans l'élaboration de la législation française. La 7^{ème} commission parlementaire à l'AN et au

⁵ Le PIB pose également d'autres problèmes au regard des enjeux sociaux : il ne tient, par exemple, aucun compte des impacts positifs du bénévolat ou du travail domestique pour la société.

⁶ Pour en savoir plus sur le CES : <http://www.conseil-economique-et-social.fr/>

⁷ 231 membres désignés par les organisations économiques et sociales ou nommés par le Gouvernement

⁸ Les travaux des commissions parlementaires de l'AN : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/commissions/>

Les travaux des commissions parlementaires du Sénat : <http://www.senat.fr/commission/index.html>

⁹ Les 6 commissions permanentes sont : Affaires culturelles, familiales et sociales ; Affaires économiques ; Affaires étrangères ; Défense nationale et forces armées ; Finances ; Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.



Sénat aurait pour objet d'analyser tous les textes de loi au regard des indicateurs de développement durable.

Démocratie participative

Nous avons proposé que tout projet de loi ayant un impact majeur sur le développement durable soit soumis à un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Celle-ci mettrait en place des panels de citoyens (conférences ou jurys de citoyens) qui, après avoir été informés et formés par des communications d'experts, rendraient leur délibération sur le sujet. Elle organiserait, également, des débats ouverts faisant remonter les propositions des acteurs. Le choix final appartiendrait au politique, mais celui-ci serait dans l'obligation de justifier et d'argumenter publiquement sa décision par rapport aux conclusions du débat public.

Loi NRE (Nouvelle Régulation Economique)

L'article 116 de la loi NRE prévoit que le rapport annuel des entreprises cotées en Bourse contienne des « *informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités* ». La Fondation Nicolas Hulot soutient une réforme de cet article pour que les rapports développement durable des entreprises cotées soient certifiés au même titre que les rapports comptables et que les entreprises soient sanctionnées en cas d'information invalide.

Analyse

Les mesures portées par la Fondation Nicolas Hulot ont globalement été retenues

Cette première étape du Grenelle devrait, donc, avoir pour conséquence l'entrée de la question environnementale dans nos institutions ainsi qu'une légitimation du rôle des acteurs environnementaux. Il faut maintenant que cela se traduise par des réformes effectives. Le gouvernement doit ouvrir ces chantiers le plus rapidement possible. La réforme du CES demandera, par exemple, une révision constitutionnelle. Le choix des indicateurs de développement durable pertinents pour la France et leur intégration dans les prises de décision demanderont également beaucoup de travail.

Point de vigilance

Le thème du débat public est absent du discours du Président de la République et abordé de façon trop limitée pour être opérationnelle dans le relevé de conclusion de la table ronde. Notre demande consiste à ce que le débat public ne soit pas considéré comme exceptionnel mais devienne la norme. Les pouvoirs publics devraient, de plus, se positionner au regard des conclusions de ce débat. Rien de tout cela, n'est mentionné. Si le citoyen n'est pas correctement mobilisé dans le débat public, toute relance démocratique risque d'être entravée.



Mesure 2 : La Contribution Climat Energie (CCE)

Description de la mesure

La Contribution Climat Energie vise à répondre au double défi de la crise climatique en cours et de la raréfaction des énergies fossiles à venir

L'humanité consomme aujourd'hui plus de 11 Gtep¹⁰ d'énergie dont 80% sont des énergies fossiles. Cela pose deux problèmes majeurs. D'une part, en brûlant les énergies fossiles nous émettons du CO2 l'un des principaux gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. D'autre part, les ressources fossiles sont présentes en quantité limitée sur la planète : depuis 150 ans nous puisons allègrement dans un stock en voie d'épuisement.

Le maintien du prix de l'énergie à un niveau très bas¹¹ a engendré une consommation sans discernement. Cela a rendu possible, voire économiquement rationnel, d'habiter à des dizaines de kilomètres de son lieu de travail, de faire fabriquer nos produits de consommation courante à l'autre bout du monde ou de disposer en permanence d'une multitude d'objets à durée de vie limitée voire très limitée. Nous nous dirigeons vers un monde dans lequel tout cela ne sera plus possible car l'énergie sera chère. Face à cette situation, deux scénarios s'offrent à nous.

Premier scénario : l'inaction. Le prix de l'énergie reste fixé par les marchés internationaux

Nous nous dirigeons, alors, droit vers les crises économiques et climatiques. Il y a sur Terre, largement assez d'énergie fossile pour modifier très profondément le climat avec toutes les conséquences écologiques et sociales que cela implique. Il n'y en a, par contre, pas assez pour nous garantir éternellement une consommation importante et bon marché. Au contraire, les alertes annonçant la fin de l'abondance se multiplient.

Dans ce contexte, la consommation se heurtera dans les prochaines décennies aux limites de la production. Même sans CCE, le prix de l'énergie augmentera, donc, au cours du XXIème siècle. Cette hausse risque fort d'être soudaine comme lors des chocs pétroliers des années 70. Si les prix internationaux du pétrole et du gaz bondissent, ils entraîneront dans leur sillage les prix de tous les produits qui leur sont liés, c'est-à-dire l'essentiel de nos consommations.¹² La facture énergétique de tous les acteurs de la société française augmentera alors brutalement et fortement avec des conséquences économiques et sociales désastreuses.

Second scénario : nous choisissons d'agir pour éviter les crises climatiques et énergétiques en mettant en place la Contribution Climat Energie

La CCE vise à renchérir progressivement et de façon contrôlée le prix de l'énergie, afin de réduire notre consommation et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent.

En donnant un signal clair sur l'augmentation inéluctable du prix de l'énergie, la CCE permettrait à tous les acteurs de la société française d'anticiper cette hausse. Elle les inciterait, donc, à choisir le plus tôt possible les meilleures solutions : les industriels orienteraient leurs efforts de recherche sur les produits économes en énergie et rationaliseraient leurs méthodes de production en conséquence ; les

¹⁰ Gtep : Giga tonnes équivalent pétrole (milliard de tonnes équivalent pétrole)

¹¹ Le litre d'essence ne représente aujourd'hui que 10 minutes de SMIC contre une demi-heure en 1976.

¹² Produits alimentaires, biens manufacturés, logements, déplacements...



collectivités territoriales planifieraient l'aménagement du territoire en tenant compte de l'énergie ; les agriculteurs s'orienteraient vers une polyculture de qualité moins consommatrice de ressources fossiles (pour les engrais, les pesticides, les tracteurs) ; les ménages choisiraient d'habiter plus près de leur travail et d'isoler leur logement.

La CCE aurait pour conséquence une hausse régulière et continue du prix de l'énergie. Son niveau serait, dans un premier temps, très bas et augmenterait très progressivement de façon à laisser le temps aux gens de s'adapter car il faut plusieurs années pour mettre en œuvre les changements évoqués ci-dessus. Les efforts visant à réduire nos consommations d'énergie permettraient, de ce fait, de compenser la hausse de la facture liée à la CCE.

Il est également important de noter que la mise en place de la CCE aurait de nombreuses conséquences économiques et sociales positives. Elle favoriserait les productions (et donc l'emploi) locales en renchérissant le coût des transports de longue distance. Elle permettrait de rentabiliser plus rapidement toutes les mesures visant à économiser de l'énergie (isolation des bâtiments, baisse de consommation des voitures et des appareils...). Elle donnerait un avantage aux énergies renouvelables puisque la CCE serait essentiellement calculée sur le contenu en carbone des énergies.

Enfin, la baisse de nos importations énergétiques consécutives à la baisse de nos consommations se manifesterait par une moindre dépendance vis-à-vis du marché mondial et donc par **un moindre impact de futurs chocs pétroliers.**

La CCE permettrait donc de nous aider à vivre aussi doucement et progressivement que possible la transition d'une société très dépendante à l'énergie vers une société plus autonome. Sa mise en place garantirait que les efforts inévitables seront partagés par l'ensemble des catégories sociales et des secteurs économiques. Elle serait, de ce fait, bien plus équitable que le chaos économique et climatique qu'elle permettrait d'éviter.

Analyse

Le Président de la République s'est engagé à ce que la CCE soit étudiée dans le cadre de la « révision générale des prélèvements obligatoires » en France. Nous considérons cela comme une avancée positive mais de nombreux points restent à préciser comme l'affectation du produit de la contribution, le développement de mesures visant à en atténuer les effets sociaux ou encore les modalités pratiques d'application. Le Président de la République a précisé « *qu'il n'était pas question d'augmenter le taux de prélèvement obligatoire* » et que la création de la CCE se ferait « *en contrepartie d'un allègement de la taxation du travail* ». Une telle disposition aurait l'avantage d'inciter les entreprises à réaliser des économies, non plus, sur l'emploi mais sur la ressource. C'est maintenant au groupe de travail piloté par la Ministre de l'économie, Christine Lagarde, de se pencher sur ces dossiers, afin de déterminer au plus vite un calendrier de mise en œuvre.

Le Grenelle a, par ailleurs, proposé la mise en place de deux dispositifs complémentaires à la CCE.

La création d'une « **TVA à taux réduit sur tous les produits écologiques qui respectent le climat et la biodiversité** » a été évoquée par le Président de la République. Sa mise en œuvre nécessite, cependant, de déterminer les critères, d'analyser les produits au regard de ces critères puis de refondre la législation européenne.¹³ Tout cela prendra du temps.

¹³ Le niveau de la TVA est, en effet, fixé par la législation européenne.



La création d'une « **étiquette carbone** »¹⁴ pour informer les consommateurs de l'impact environnemental des produits de consommation courante est proposée dans le relevé de conclusion de la table ronde. Les produits les plus respectueux de l'environnement seraient, ensuite, avantagés par un mécanisme de type bonus/malus. Sur le principe, ce dispositif est cohérent avec nos demandes concernant l'information des consommateurs. Cependant, sa mise en œuvre à grande échelle est encore à démontrer. Elle suppose, en effet, de réaliser une analyse du cycle de vie d'un nombre très important de produits, d'en tirer un bilan carbone,¹⁵ puis d'inventer des mécanismes permettant de mettre en place le bonus/malus.

Mesure 3 : Organiser le transfert des subventions agricoles européennes vers l'agriculture de qualité

Description de la mesure

Nos modes de production agricoles intensifs conduisent à l'appauvrissement des moyens de cette production que sont la terre, l'eau et la diversité des plantes cultivées et des animaux élevés. La réforme de l'agriculture ne pourra se faire qu'en tenant compte du monde agricole, qu'il s'agit d'inciter et d'accompagner vers des modes de production durable. C'est le sens de notre proposition qui vise à transférer une part croissante des subventions agricoles européennes vers la restauration collective pour qu'elle s'approvisionne en produits de qualité.

Les agriculteurs français reçoivent aujourd'hui près de 9,5 milliards d'euros¹⁶ de subventions versées par l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Ces subventions sont attribuées selon deux principes :

La majorité des aides est versée en fonction de la taille de l'exploitation sans lien avec la production (**pilier 1** de la PAC).

Le reste des subventions est versé aux agriculteurs pour promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement et un soutien aux zones rurales (**pilier 2** de la PAC celui du développement rural).

Aujourd'hui, en France, 95% des aides relèvent du pilier 1. La majorité de l'argent de la PAC est donc versée aux exploitations de grandes tailles sans tenir compte du volume de la production ou de son impact sur l'environnement. Cela concerne moins de 20% des agriculteurs français. La PAC donne pourtant le droit aux pays membres de l'Union Européenne d'attribuer jusqu'à 20% des subventions qu'ils reçoivent au second pilier.

La proposition que nous portons depuis le début du Grenelle vise à transférer le plus tôt possible les subventions du premier pilier vers le second. L'argent ainsi dégagé serait versé à la restauration collective¹⁷ pour qu'elle s'approvisionne en produits de qualité (biologiques, labellisés, certifiés durables...). Le cahier des charges encadrant les commandes de la restauration collective serait négocié,

¹⁴ Il ne faut pas confondre cette « étiquette carbone » avec l'« étiquettes énergie » déjà présente sur certains appareils électroménagers. En effet, « l'étiquette carbone » ne vise pas seulement à donner une information sur la consommation d'énergie d'un bien mais sur la consommation liée à sa fabrication et à son acheminement jusqu'au consommateur final.

¹⁵ Cela devient particulièrement compliqué dans le cas, par exemple, d'un bœuf bourguignon tout prêt dont la viande vient d'Argentine, les carottes d'Espagne, et la sauce est faite en France...

¹⁶ La France reçoit ainsi, 1/5^{ème} de toutes les subventions attribuées par l'Union Européenne au pays membres au titre de la PAC.

¹⁷ Cantines scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, restaurants d'entreprises, restaurants caritatifs soit 2,6 milliards de repas par an.



puis contrôlé par les acteurs locaux (exploitants et producteurs, collectivités, associations de consommateurs et de parents d'élèves, associations environnementales, comités d'entreprises).

La mise en œuvre de cette mesure aurait de nombreuses répercussions positives :

La restauration collective délivre chaque année 2,6 milliards de repas. Cette demande accrue donnerait **une taille critique au marché** de l'agriculture biologique, et plus généralement à toutes les formes d'agriculture respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. Stimulés par des prix rémunérateurs, stables et incitatifs, les agriculteurs auraient les moyens de mettre en œuvre des systèmes de production respectueux de l'environnement et de la santé publique.

Des conséquences importantes en matière d'emploi local et de développement social des territoires ruraux. En mettant l'accent sur une agriculture de qualité et de proximité, notre mesure permettrait de recentrer l'agriculture sur ses « terroirs », et d'encourager le développement des exploitations. Les circuits courts de commercialisation déjà en émergence (AMAP, centrales d'achat bio...) seraient stimulés. Le métier d'agriculteur serait revalorisé puisque les agriculteurs seraient rémunérés par les prix et non plus par des aides. Les producteurs se rapprocheraient des consommateurs notamment via les associations de parents d'élèves ou les comités d'entreprises qui participeraient à la définition et au contrôle des cahiers des charges encadrant les commandes de la restauration collective.

Enfin, notre mesure pourrait être mise en œuvre à **pression fiscale constante** puisque les fonds viendraient des subventions du premier pilier de la PAC. Le ticket de cantine scolaire ou de restaurant d'entreprise offrirait, ainsi, un repas plus sain sans être plus onéreux pour le particulier.

Analyse : des objectifs insuffisants

Les mesures proposées par le Grenelle en relation avec ce que nous avons demandé sont clairement insuffisantes. Le Président de la République s'est engagé « *à ce que les cahiers des charges de la restauration collective imposent des produits labellisés ou issus d'exploitations certifiées* » et a annoncé que toutes les cantines publiques proposeraient « *au moins une fois par semaine un repas issu de l'agriculture biologique* ». Cela ne permettra pas de donner une taille critique au marché de l'agriculture durable.

Il est, par ailleurs, important de ne pas promouvoir uniquement l'agriculture biologique. En effet, de nombreux agriculteurs ont des pratiques respectueuses de l'environnement mais ne souhaitent pas s'engager dans des procédures de labellisation qui peuvent être longues et coûteuses. La proximité et la saisonnalité des produits sont également des critères fondamentaux à prendre en compte.

La question du transfert des subventions de la PAC du pilier 1 vers le pilier 2 a été reportée à la révision à mi-parcours de la PAC qui se déroulera au deuxième semestre 2008 pendant la Présidence française de l'Union Européenne. Ce « bilan de santé » de la PAC servira de base à la sa renégociation en 2013. Dans son discours, le Président de la République a interpellé le Président de la Commission Européenne sur ce sujet dans les termes suivants : « *L'agriculture est un enjeu majeur. Alors nous ne voulons pas d'une agriculture qui épuise nos sols, d'une agriculture qui utilise de façon croissante des produits chimiques dangereux. Ce message, José-Manuel, je le porterai dès le début de la présidence française de l'Union européenne, pour le second semestre 2008, à l'occasion d'un grand débat d'orientation sur les principes fondateurs de la politique agricole commune de 2013* ».

Sachant que la France est aujourd'hui destinataire d'un cinquième des subventions de la PAC et que 95% de ces subventions sont versées à des agriculteurs dont les pratiques épuisent les sols et sont fortement consommatrices d'engrais et de pesticide, il nous semble important d'agir avant le deuxième semestre 2008 pour être crédible.



Comme noté au début de ce chapitre, il est déjà possible, sans changer la PAC, de faire passer les subventions européennes destinées aux pratiques agricoles durables (pilier 2) de 5% à 20%. Près d'1,4 milliard d'euro pourrait, ainsi, être versé à la restauration collective pour qu'elle s'approvisionne en produits biologiques et de qualité. A raison d'un surcoût d'un euro par repas, près de 50% des repas délivrés par la restauration collective pourraient, donc, être composés de produits issus d'une agriculture durable. Un objectif bien plus ambitieux que celui affiché par le Grenelle. **C'est pourquoi, nous insistons pour que le transfert des subventions du pilier 1 vers le pilier 2 soit mis en œuvre dès le 1er semestre 2008 afin d'atteindre la limite de 20% aujourd'hui autorisé par la PAC.**

Le gouvernement pourrait ensuite mettre à profit le « bilan de santé » de la PAC pour demander une augmentation de ce taux de 20% pour la période 2008 - 2013. La France prouverait, ainsi, concrètement à ses partenaires européens qu'elle souhaite faire évoluer son agriculture. Cela sera fondamental pour la renégociation de 2013. Il est, en effet, peu probable que, sans un effort ambitieux pour assainir notre agriculture, les autres pays européens acceptent de renouveler des subventions de l'ampleur actuelle.

Mesure 4 : Création du Réseau Ecologique National (REN) opposable aux projets d'aménagement du territoire

Description de la mesure

Il est aujourd'hui avéré que la biodiversité, tissu vivant de la planète,¹⁸ s'érode à un rythme croissant au point de mettre en danger notre avenir.¹⁹ La pérennité de l'espèce humaine est, en effet, étroitement liée à la biodiversité. La majorité de nos biens de consommation courante provient du monde vivant (aliments, matériaux, fibres textiles, molécules pour les médicaments ou les cosmétiques). Nous bénéficions, par ailleurs, de nombreux services écologiques « gratuits » : approvisionnement en eau potable, pollinisation, épuration des eaux et de l'air (par les plantes et les micro-organismes), protection contre les catastrophes naturelles, préservation des sols...

Face à ce constat, la France, avec l'Union Européenne, s'est engagée à stopper le processus d'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. La politique française actuelle de conservation et de gestion de la nature n'est, pourtant, pas du tout à la hauteur des enjeux. Elle se manifeste, en effet, essentiellement par des mesures de protection d'espaces délimités abritant des espèces ou des écosystèmes rares ou très menacés. Cela ne suffit pas à protéger sur le long terme les espèces et les milieux concernés. Pour s'adapter à une évolution de leur milieu, se reproduire et survivre, les espèces vivantes ont, en effet, besoin de se déplacer et d'échanger les unes avec les autres pour constituer des populations viables ce qui est impossible si on les cantonne à des espaces et des milieux sans continuité possible les uns avec les autres. Par ailleurs, la "nature ordinaire", celle que nous rencontrons quotidiennement en ville et à la campagne, est, elle aussi, essentielle au maintien des écosystèmes et des biens et services écologiques vitaux pour l'homme. Cette "nature ordinaire" est, également, menacée. L'agriculture intensive et l'artificialisation croissante des sols²⁰ liée à l'étalement urbain et aux infrastructures détruisent nombre d'habitats et cloisonnent les espaces naturels et ruraux. Une infrastructure routière, industrielle ou artisanale, une ville sont, souvent, des obstacles infranchissables

¹⁸ Apparu récemment le terme de biodiversité, recouvre l'ensemble du vivant. Il s'apparente à ce qu'on appelait auparavant nature.

¹⁹ Millennium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and human Well-Being : Synthesis, Island Press et www.maweb.org

²⁰ Les autres causes d'érosion de la biodiversité sont les espèces invasives et la surexploitation des écosystèmes naturels et des espèces. Le changement climatique devrait aussi devenir un facteur majeur d'érosion de la biodiversité.



par la flore et la faune dont les populations n'ont pas d'autre solution que de rester isoler et de disparaître dès lors que les conditions évoluent.

Pour remédier à cette situation, la Fondation Nicolas Hulot a proposé, avec d'autres ONG, que la France mette en œuvre le Réseau Ecologique National (REN). Rien de neuf dans cette proposition : la création du REN est déjà prévue dans la Convention pour la Diversité Biologique et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)²¹ adoptée en 2005. Trois éléments sont essentiels à sa mise en place.

La création du REN doit, tout d'abord, s'inscrire sur l'ensemble du territoire, dans nos villes et dans nos campagnes, en métropole et en outre-mer, sur la terre et dans les milieux aquatiques et marins. Le REN aurait pour noyaux le réseau des espaces protégés français,²² ainsi que les sites Natura 2000.²³ Il comprendrait également des espaces naturels, ruraux et urbains afin que l'ensemble des écosystèmes soient représentés. Tous ces espaces seraient reliés entre eux par des corridors écologiques vides d'obstacles afin de maintenir ou de rétablir les capacités de dispersion et d'échange entre les espèces animales et végétales ce qui leur donnerait une meilleure capacité d'adaptation aux chocs thermiques en cours résultant du changement climatique.

Une Agence de la nature rassemblant et coordonnant les multiples structures déjà existantes²⁴ permettrait, ensuite, de donner cohérence et dynamisme au dispositif. Elle aurait pour mission de coordonner la création et la gestion des espaces naturels (sans en assurer la gestion directe), d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNB, de définir et d'accompagner la mise en place du Réseau Ecologique National. Elle comprendrait, par ailleurs, des délégations régionales bénéficiant d'une large autonomie et intégrant les collectivités territoriales afin que leur rôle et leurs moyens soient renforcés. **Elle s'appuierait sur une Fondation de recherche sur la biodiversité** ouverte aux associations, aux entreprises et aux collectivités territoriales. Cette Fondation aurait pour objet de coordonner toutes les recherches en la matière et de devenir un lieu d'expertise et de conseil en matière d'ingénierie écologique au service des acteurs responsables de l'aménagement du territoire. L'agence de la Nature s'appuierait, également, sur un **Observatoire national de la biodiversité** structuré autour de réseaux régionaux présents en France métropolitaine et en Outre-Mer. Cet observatoire aurait pour fonction de tenir à jour la comptabilité du vivant afin que tous les acteurs intervenant sur ce sujet disposent de la même information.

Enfin, le Réseau Ecologique National devrait être doté de droits opposables aux projets d'aménagement du territoire. Il s'agit, là où cela sera nécessaire d'intégrer la nature dans l'aménagement du territoire et lui donner une forme « d'inaliénabilité ». L'opposabilité du Réseau Ecologique National pourrait revêtir des formes différentes selon les espaces concernés. Elle pourrait également prendre des formes contractuelles dans les espaces naturels et ruraux. L'opposabilité serait la plus forte dans les corridors écologiques, qui doivent rester vides d'obstacle, tout en autorisant le maintien

²¹ Vous pouvez télécharger la SNB sur la page suivante: <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/snb.pdf>

²² 45 parcs naturels régionaux, 9 parcs nationaux, réserves naturelles, Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels..sites du conservatoire du Littoral, espaces naturels sensibles des départements.

²³ Avec pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un réseau de sites écologiques appelé Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le réseau Natura 2000 couvre en France plus de 12% du territoire métropolitain. <http://www.natura2000.fr/>

²⁴ Trente établissements publics (Conseil supérieur de la pêche, Office National de la chasse et de la faune sauvage, agences de l'eau, Conservatoire du littoral, établissements publics des parcs nationaux...) interviennent en matière de biodiversité sans concertation préalable ni coordination particulière. La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales est, par ailleurs, peu claire ce qui pose problème pour déterminer qui est responsable de quoi.



des activités humaines nécessaires à l'entretien des milieux naturels et aux exigences des espèces et en permettant l'utilisation des ressources naturelles.

Analyse

Dans son discours, le Président de la République n'a pas parlé de Réseau Ecologique National mais a annoncé la création de « la "trame verte" en France, et pourquoi pas en Europe » Le relevé de conclusion de la table ronde évoque quant à lui la « trame verte » et la « trame bleue ».

Ce changement de vocabulaire nous paraît regrettable puisque la France a déjà adopté le principe de la création d'un Réseau Ecologique National dans sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité ainsi que dans plusieurs enceintes internationales²⁵.

Les dimensions aquatiques et marines étaient absentes du discours du Président de la République. Il est, à cet égard, regrettable qu'il n'ait pas mentionné la proposition de création d'aires marines protégées présente dans le relevé de conclusion de la table ronde. Il nous semble, par ailleurs, très important d'accorder une attention particulière au littoral. Ces zones sont, en effet, beaucoup plus touchées que le reste du territoire par l'artificialisation des terres alors que le maintien des continuités terre / mer (arrière et rétro littoral) jouerait un rôle fondamental dans le REN. Enfin, très peu est fait, pour l'instant, en matière de protection des zones humides en France. Nous serons, donc, extrêmement vigilants à ce que les milieux marins, estuariens et aquatiques ne soient pas oubliés, sans quoi tous les écosystèmes ne seraient pas représentés dans le REN.

La mise en œuvre du REN implique, par ailleurs, le lancement de vastes chantiers pour les prochaines années. Il s'agit de réaliser l'inventaire ainsi que la cartographie des espaces qui composeront le Réseau Ecologique National ; de définir les missions et le fonctionnement de l'Agence de la Nature (appelée Agence nationale d'expertise sur la biodiversité dans le relevé de conclusion). Si la mise en route de ces chantiers est annoncée dans le relevé de conclusion de la table ronde, le Président de la République n'y fait pas référence dans son discours. Nous serons donc très attentifs à ce qu'ils soient effectivement lancés le plus tôt possible et que les initiatives, missions parlementaires et études nécessaires soient bien suivies d'actions concrètes.

Le Président de la République ne s'est pas prononcé sur la question de l'opposabilité du REN aux projets d'aménagement du territoire. Il a, cependant, annoncé le lancement d'un programme de « lutte contre l'artificialisation des sols », et s'est fermement exprimé sur deux grands principes qui vont dans le sens de notre demande.

« Premier principe : tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront désormais arbitrées en intégrant leur coût pour le climat, leur "coût en carbone". Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé. » La mise en œuvre de ce principe signifierait que l'évaluation préalable lors des études d'impact sur le climat et la biodiversité deviendrait déterminante lors de la prise de décision publique de lancer ou non tel ou tel projet d'aménagement du territoire.

Deuxième principe, nous allons renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement. Les décisions dites non écologiques devront être motivées et justifiées comme ultime et dernier recours. » La mise en œuvre de ce principe aurait pour conséquence l'obligation

²⁵ Convention sur la Diversité Biologique et Sommet de Johannesburg



pour le pétitionnaire (celui qui propose un projet) de démontrer, dès la conception du projet, l'absence d'impact significatif sur le climat et la biodiversité. Il convient, sur ce sujet, de préciser quels sont les critères déterminants. Pour les enjeux climatiques, il faudrait que le projet soit cohérent avec l'objectif de réduction par quatre de nos émissions de CO₂ à l'horizon 2050 auquel s'est engagée la France. Pour la biodiversité, il faudrait qu'il n'y ait pas de perte nette de biodiversité avec la possibilité de compenser un dommage s'il est compensable. Si ce n'est pas le cas, le projet ne devrait pas être lancé. Il nous semble, par ailleurs, important que les études d'impact, en particulier celles concernant la biodiversité, sujet très complexe, soient réalisées par des bureaux d'étude ayant des compétences reconnues en la matière. Les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel, présents dans chaque région, pourraient à ce titre jouer un rôle déterminant.

Il s'agit maintenant, de traduire concrètement ces principes dans le cadre légal et réglementaire.

Nous serons, particulièrement, vigilants sur ce point. La loi sur la protection de la Nature de 1976 donnait déjà un rôle très important aux études d'impact environnementales en matière d'aménagement du territoire. Seulement, les décrets d'application ultérieurs ont vidé cette loi de son sens.²⁶ En conséquence, les études d'impact interviennent, aujourd'hui, en fin de processus : elles n'ont pas pour rôle de déterminer de l'opportunité d'un projet au regard des enjeux écologiques mais seulement d'améliorer l'insertion d'un projet dans l'environnement.

Enfin, un dernier point nous semble important à souligner. L'aménagement du territoire est structurant il conditionne la cohabitation entre les zones économiques, les transports, l'habitat, les zones naturelles. Aujourd'hui, la majorité des projets d'aménagement du territoire relèvent de la compétence des collectivités territoriales et sont définis dans les documents d'urbanisme.²⁷ Pour que les principes évoqués ci-dessus, soient effectivement mis en œuvre sur le terrain, il faudrait que les modes d'élaboration et d'adoption des documents d'urbanisme soient revus afin que l'Etat exerce un contrôle de leur légalité au regard des décisions qui seraient prises lors de la mise en œuvre du Grenelle. Il ne s'agit pas de revenir sur les compétences des collectivités territoriales en matière d'aménagement du territoire, mais de réaffirmer le rôle de l'Etat pour ce qui est du contrôle de la légalité des projets au regard des objectifs de développement durable des politiques publiques et de l'exigence de « ménagement » du territoire. Seul l'Etat, peut, en effet, garantir que les textes de loi soient correctement interprétés et effectivement appliqués sur l'ensemble du territoire sans être influencé par les pressions des intérêts locaux.

Point de vigilance:

De nombreux projets sont aujourd'hui à l'étude²⁸ ou sur le point d'être lancés. Sachant qu'ils auront un impact majeur sur les enjeux climatiques et de biodiversité, il nous semble fondamental que l'Etat réexamine ceux qui n'ont pas encore démarré afin de vérifier leur cohérence avec les objectifs affichés du Grenelle dans le respect des grands principes auxquels s'est engagé le Président de la République.

²⁶ Vous pouvez consulter la loi de 1976 telle qu'elle apparaît aujourd'hui sur la page suivante : <http://aida.ineris.fr/textes/lois/text0264.htm>

²⁷ Schéma directeur régional, SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PLU (plan local d'urbanisme)

²⁸ Exemple : infrastructures portuaires (Donges est, Fos sur Mer, port méthanier du Verdon...), lignes TGV (Plaine de Maures), projets miniers en outre-mer (Cambior en Guyane), projets autoroutiers (Langon-Pau...).



Mesure 5 : L'économie de fonctionnalité

Description de la mesure :

Notre système de production est engagé dans une voie insoutenable car il s'appuie sur l'utilisation croissante de matières et d'énergie. Le modèle productif du tout jetable, de l'usage unique des produits, des incessantes nouvelles versions d'un même objet n'a pas d'avenir. L'économie de fonctionnalité vise à rendre possible un autre modèle sans pour autant compromettre l'activité économique.

L'économie de fonctionnalité consiste à substituer la location d'un bien à sa vente. Dans le système économique actuel, l'activité de production ne peut se perpétuer que si les objets produits sont rapidement usés ou obsolètes. Aujourd'hui, les produits jetables (verres, assiettes, couverts, sacs en plastique) ne coûtent presque rien ; dans les domaines de pointe (informatique), les machines deviennent obsolètes moins de six mois après leur mise sur le marché ; réparer coûte plus cher que racheter et, bien souvent, les pièces permettant de réparer un appareil vieux de dix ans ne sont plus disponibles.

L'économie de fonctionnalité permet de sortir de ce cercle vicieux. Le producteur reste le propriétaire du bien qu'il loue au consommateur. Les flux financiers ne sont, donc, plus associés au renouvellement des objets mais à leur entretien et à leur récupération. Le producteur a, ainsi, intérêt à concevoir les biens pour qu'ils durent, pour qu'ils puissent incorporer des innovations successives, pour qu'ils soient faciles à entretenir et, pour qu'à l'arrivée en fin de vie, la matière puisse être réutilisée afin de fabriquer d'autres biens.

A ces indéniables avantages environnementaux, s'ajoutent des avantages sociaux : la maintenance, la réparation et la récupération demandent, en effet, plus de main d'œuvre que la production. Il s'agit, de plus, d'emplois locaux non délocalisables.

Analyse :

Il est noté dans le relevé de conclusion de la table ronde, qu'un programme de recherche serait confié à Messieurs Folz et Bourg pour étudier les clefs du succès de l'économie de fonctionnalité ainsi que les modalités de sa mise en œuvre progressive. Il devrait être discuté lors du prochain Grenelle de l'environnement en Octobre 2008 pour une première mise en œuvre en 2009.

Mesure 6 : L'éducation à l'environnement.

Description de la mesure

La gravité de la crise écologique à laquelle nos sociétés sont confrontées oblige à des modifications d'habitude et de comportements rapides et à très grande échelle. La mise en œuvre de ce changement, nécessite d'atteindre, au préalable, un niveau profond de conscience et de motivation. C'est pourquoi, la Fondation Nicolas Hulot a demandé le lancement d'un vaste programme d'éducation, de sensibilisation et de formation des Français à l'écologie et au développement durable.

Ce programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement devrait être développé dans tous les secteurs de la société française :



Education à l'environnement primaire et secondaire : nous avons proposé d'amplifier et d'accélérer la mise en œuvre de la circulaire de mars 2007 du Ministère de l'éducation nationale en dégageant, en particulier, les moyens humains et financiers appropriés.

Enseignement supérieur : nous avons proposé de systématiser les enseignements de l'écologie et du développement durable dans les universités et dans toutes les grandes écoles (ENA, ENGREF, polytechniques, Centrale...). La Fondation Nicolas Hulot a, également, soutenu la création par l'Etat, en partenariat avec les universités, d'une chaire de développement durable dans chaque région de France (métropole et outre-mer). Les thématiques principales développées par chacune des chaires devraient être cohérentes avec les enjeux environnementaux des régions concernées (ex : pêche ou agriculture en Bretagne, industrie en Rhône-Alpes, utilisation de la biodiversité en Guyane...).

La formation professionnelle et continue doit toucher toutes les professions et pas seulement certains secteurs. La Fondation Nicolas Hulot a, par exemple, proposé la mise en place d'un réseau national de pôles de compétences en éco-construction.

Le grand public : l'Etat devrait mettre en œuvre des campagnes nationales de communication et de sensibilisation visant à « éco-alphabétiser » les Français dans les délais les plus courts possible. Il apparaît également nécessaire de réformer le Bureau de vérification de la Publicité (BVP)²⁹ afin que les campagnes publicitaires ne viennent pas contredire l'effort d'éducation. Nous avons, pour cela, proposé la création au sein du BVP d'un collège comprenant des ONG environnementales et des associations de consommateurs ayant les mêmes fonctions et pouvoirs que les autres collèges.³⁰

Analyse

Faute de temps, le Grenelle n'est pas arrivé à une conclusion sur la question de l'éducation, la formation et la sensibilisation à l'écologie et au développement durable. Le dossier a été confié à Jacques Brégeon, directeur du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable. Celui-ci devrait mettre en place un groupe de travail qui rendrait ses conclusions fin janvier 2008.

Depuis les années soixante-dix, l'importance de l'éducation à l'environnement est régulièrement réaffirmée. Pourtant, force est de constater que nous sommes encore loin du compte outre qu'il convient de ne pas cantonner cette éducation aux scolaires mais l'étendre à l'ensemble de la population. Nous serons particulièrement vigilants à ce que cette question ne soit pas traitée uniquement par de grandes déclarations d'intention mais se traduise par la mise en œuvre de mesures concrètes disposant des moyens humains et budgétaires appropriés.

En effet, sans une politique ambitieuse et concrète en la matière, aucune réforme d'ampleur ne pourra être adoptée, le mécontentement populaire servant d'alibi à l'inaction politique. Si la majorité de la population semble, aujourd'hui, s'accorder sur l'importance des enjeux environnementaux, peu de personnes sont conscientes de l'ampleur des mutations à venir et prêtes à faire les efforts nécessaires. Le poids des habitudes, le déni de la gravité de la situation, la crispation sur les acquis et la peur du changement constituent autant de freins à l'évolution de notre société vers la durabilité. Nous vivons dans un monde où la dépendance à une énergie abondante et bon marché est extrême ; où les ressources non renouvelables sont gérées uniquement par les flux sans tenir compte de stocks qui

²⁹ Le BVP est l'organisme d'Autodiscipline de la publicité en France. Il a pour but de "mener une action en faveur d'une publicité loyale, véridique et saine dans l'intérêt des professionnels de la publicité, des consommateurs et du public".

³⁰ Pour en savoir plus sur la composition actuelle du Conseil d'Administration du BVP : <http://www.bvp.org/fre/informations-generalistes/portrait-du-bvp/conseil-administration/>



s'épuisent ; où le vivant est perçu comme une ressource exploitable à l'infini sans respect de ses besoins propres garants de son renouvellement. Renverser ces modes de fonctionnement nécessitera une implication de tous. L'ampleur des changements à venir implique, nous le répétons, un énorme travail de sensibilisation et de formation des citoyens et des professionnels.

III. Analyse globale du discours du Président de la République

Le relevé de conclusion de la table ronde finale n'étant pas un document à caractère juridique, nous avons choisi de concentrer notre analyse sur les engagements oraux pris par le Président de la République lors de son discours du 25 octobre 2007. Par ailleurs, la Fondation Nicolas Hulot n'ayant pas encore développé d'expertise suffisante sur la question du lien entre santé et environnement, nous ne nous prononcerons pas sur ce thème dans ce document. Nos équipes travaillent sur ce point afin de pouvoir apporter une information scientifiquement valide le plus rapidement possible.

1. Questions financières et fiscales

La question des moyens financiers a, pour l'instant, été très peu traitée que ce soit dans le discours du Président de la République ou dans le relevé de conclusion de la table ronde. Nous serons, par contre, très vigilants à ce que les programmes d'action opérationnels qui devraient être disponibles d'ici la fin de l'année traitent cet aspect en cohérence avec les objectifs annoncés.

La question fiscale est fondamentale : les prélèvements obligatoires constituent l'une des principales ressources de l'Etat et donc l'une des sources de financement majeures du Grenelle. La fiscalité a, par ailleurs, un rôle fondamental en ce sens qu'elle oriente certaines des actions des ménages et des entreprises.

Le Président de la République a posé deux grands principes en la matière : les prélèvements du Grenelle iront au financement du Grenelle et le taux de prélèvements obligatoires n'augmentera pas. Il a, en conséquence, annoncé une « *révision générale des prélèvements obligatoires* ». Il a précisé que « *La fiscalité écologique ne doit pas se résumer à une compilation de petites taxes. Il faut une profonde révision. L'objectif est de taxer plus les pollutions, notamment les énergies fossiles et de taxer moins le travail* ». Si cet aspect paraît très clair, sur les enjeux énergétiques et climatiques, il n'en ait pas de même en matière de biodiversité. Il s'agit, là aussi, de changer de type de régulation économique et de remplacer les taxes existantes par des taxes écologiques. Un audit des mesures fiscales défavorables pour la biodiversité est annoncé pour 2008 dans le relevé de conclusion de la table ronde. Par contre, aucune mesure n'annonce une réflexion sur le basculement vers une fiscalité plus favorable. C'est pourtant une étape décisive pour faire évoluer les usages des biens et services de la nature de nos concitoyens et des entreprises. Il faudrait donc lancer un groupe de travail en lien avec la commission Lagarde chargée de la révision générale des prélèvements obligatoires.

2. Gouvernance

Cette première étape du grenelle devrait se traduire par un renforcement de la Stratégie Nationale de Développement Durable qui devrait être adoptée, puis contrôlée chaque année, par le Parlement. Par ailleurs, comme noté précédemment dans ce document (voir page 4 à 6), les enjeux et les acteurs environnementaux devraient faire leur entrée dans nos institutions.



Nous tenons, cependant, à affirmer notre vigilance sur le point suivant : le relevé de conclusion de la table ronde propose la mise en place de divers nouveaux organismes. Ainsi, en est-il, par exemple, de la création d'une conférence des élus, d'une haute autorité de médiation des conflits, d'un haut conseil de l'expertise ou d'une agence nationale des énergies renouvelables. Nous nous interrogeons sur la pertinence de ces mesures : un des problèmes majeurs de l'environnement en France porte sur la dilution des responsabilités et la multiplication des instances concernées. Ces nouveaux organismes risquent de nuire à la cohérence d'ensemble qui doit se dégager à l'issue du Grenelle. La Commission Nationale du Débat Public ne pourrait-elle assurer le rôle de la haute autorité de médiation et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie) n'a-t-elle pas déjà pour mission de promouvoir les énergies renouvelables ? Plutôt que de créer de nouvelles instances, utilisons et renforçons les pouvoirs et les moyens de celles qui existent.

3. Quelle politique de recherche pour atteindre les objectifs du Grenelle ?

Dans son discours, le Président de la République aborde la question de la recherche à deux reprises. La première fois pour annoncer l'accélération des recherches sur les OGM et la seconde dans les termes suivants : « *Nous allons engager un milliard d'euros sur 4 ans pour les énergies et les moteurs du futur, la biodiversité, la santé environnementale. Là où nous dépensons un euro pour la recherche nucléaire, nous dépenserons le même euro pour la recherche sur les technologies propres et sur la prévention des atteintes à l'environnement.* » Cela signifie-t-il que la moitié des financements de recherche ira au nucléaire et le reste à l'ensemble des autres questions environnementales ? Si c'est le cas, dans quelle mesure cela marque-t-il une évolution par rapport à la situation actuelle ?

La lecture du relevé de conclusion de la table ronde finale n'apporte aucun éclairage sur ce point. Le lancement ou le renforcement des programmes de recherche dans différents domaines³¹ est abordé de façon disparate au fil des documents. Les moyens financiers et humains attribués sont peu clairs voire inexistantes.

La mise en place d'une stratégie de recherche environnementale ambitieuse et structurée serait pourtant, déterminante pour atteindre les objectifs affichés par le Grenelle. Dans son discours, le Président de la République a annoncé la création « *d'un droit à la transparence totale des informations environnementales et de l'expertise.* » Il serait souhaitable que cette transparence s'applique également aux éléments financiers afin d'avoir une meilleure visibilité des priorités du gouvernement en la matière.

Nous tenons, enfin, à soutenir deux initiatives structurantes en matière de recherche mentionnées dans le relevé de conclusion mais pas par le Président de la République :

La création de la Fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité (voir page 12)

La « *mobilisation renforcée de moyens (notamment financiers et diplomatiques) permettant de faire aboutir l'initiative française d'expertise scientifique internationale pour la biodiversité (IMOSEB)* ». La création de cet organisme, équivalent au GIEC, dans le domaine de la biodiversité serait très positive. C'est, en effet, le GIEC qui a permis de lancer l'alerte sur le thème du climat et de dégager un consensus de la communauté scientifique internationale sur ce sujet. Le protocole de Kyoto a été adopté suite à la parution du second rapport du GIEC.

³¹ Biodiversité des sols, pratiques agronomiques, réduction de la consommation de ressources et d'intrants en matière agricole, OGM et biotechnologies, véhicules hybrides et électriques, liens entre santé et environnement, énergies renouvelables, stockage du carbone.



4. Pour devenir un leader international en matière d'environnement la France doit mettre en cohérence ses actions et ses moyens

Dans son discours, le Président de la République affirme sa volonté de faire de la France un leader en matière environnementale. La présidence française de l'Union Européenne qui se déroulera pendant le deuxième semestre 2008 sera, à cet égard, un très bon test. Le Président de la République a, plusieurs fois, interpellé, le Président de la Commission Européenne sur les changements nécessaires au sein de l'Union Européenne : éliminer les barrières juridiques empêchant d'aller chercher les pollueurs là où ils se trouvent, rendre responsable la maison mère pour les atteintes portées à l'environnement par ses filiales, promouvoir une agriculture qui n'épuise pas les sols et n'utilise pas de produits chimiques dangereux, créer une TVA à taux réduit sur les produits écologiques, imposer au producteurs extérieurs à l'Europe le respect des exigences européennes en matière d'environnement. Le Président de la République a, enfin, affirmé que la France soutiendrait toutes les initiatives européennes pour accroître les normes en commençant par les normes sur les émissions de CO2 des véhicules.

Si toutes ces annonces vont dans le bon sens, nous souhaitons, cependant, interroger la cohérence de ces déclarations avec l'action du gouvernement avant le début du second semestre 2008. L'agriculture est, à ce titre, un bon exemple : la France pourrait, en effet, dès aujourd'hui rendre son agriculture plus durable sans qu'il soit nécessaire de modifier la PAC (voir pages 9 à 11). Par ailleurs, la question du respect des contraintes environnementales par les producteurs extérieurs à l'Europe est extrêmement complexe : il s'agit, en fait, d'avoir la possibilité de taxer les produits extérieurs quand ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que les nôtres.³² C'est un dossier que l'Europe devra porter auprès de la communauté internationale et en particulier de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Cela se révélera très important pour la mise en place de la Contribution Climat Energie puisque cela garantira que les produits venant de loin verront effectivement leur prix augmenter en fonction de la distance parcourue.

5. Energie climat

Les questions climatiques et énergétiques ont été longuement abordées par le Président de la République. Les objectifs et mesures annoncées vont globalement dans le bon sens même s'il reste maintenant à les mettre en œuvre et à les financer. Deux points sont à souligner :

- La mise en œuvre de la Contribution Climat Energie (voir pages 7 et 8) renforcerait l'intérêt des autres mesures annoncées. En effet, augmenter le prix de l'énergie permettra de rentabiliser plus rapidement toutes les mesures visant à en économiser (bâtiment, baisse de consommation des voitures et des appareils..) ou à substituer des énergies propres aux énergies fossiles (transfert de la route vers le rail, développement des énergies renouvelables).
- La traduction dans la loi et la réglementation des engagements du Président de la République en matière de renversement de la charge de la preuve (voir page 13) devrait donner la priorité à l'efficacité écologique et climatique dans tous les futurs projets d'aménagement du territoire.

Un chantier ambitieux est annoncé dans le secteur du bâtiment. Dans le neuf, la réglementation thermique³³ sera renforcée pour arriver à des bâtiments dits « basse consommation » (50kwh/m2) en

³² Contrôle de la dangerosité des produits chimiques, émissions de CO2...

³³ Réglementation thermique : ensemble de normes imposant des objectifs sur les consommations d'énergie et l'isolation des bâtiments. La réglementation thermique actuellement en vigueur est la RT 2005 <http://www.rt2005.com/>



2012, et à énergie passive ou positive³⁴ en 2020. Dans l'ancien, le Président de la République a annoncé la rénovation de 400 000 logements chaque année en commençant par les 800 000 logements sociaux dégradés. Un vaste programme de formation dans ce secteur est également annoncé.

En matière de transport, le relevé de conclusion de la table ronde a posé l'objectif d'une réduction de 20% des émissions de CO2 du secteur d'ici 2020. Le Président de la République a, ainsi, annoncé que « *la priorité ne sera plus au rattrapage routier mais au rattrapage des autres modes de transports* ». 2000 km de ligne de TGV nouvelles devraient être construites. Les voies ferroviaires dégagées seraient affectées au fret. Un plan d'investissement dans les liaisons fluviales devrait retirer un million de camions des routes d'ici 2020. Le Président de la République a également annoncé le rétablissement d'une participation de l'Etat pour la construction des voies de bus, des voies pour vélos ou des tramways avec la construction de plus de 1500 kilomètres hors de l'Île-de-France.

Le financement de ces mesures passerait par un transfert des fonds aujourd'hui alloués à la route et par la mise en œuvre d'une écotaxe kilométrique pour les poids lourds. Sur ce dernier point une contradiction apparaît entre le discours du Président de la République et le relevé de conclusion de la table ronde. En effet, le Président propose de taxer « *les camions qui traversent la France et utilisent notre réseau routier* » tandis que, dans le relevé de conclusion, cette écotaxe ne concerne que le « *réseau national non concédé* » ce qui exclut la grande majorité des autoroutes et donc la majorité des camions qui traversent notre pays. Les déclarations du Président de la République sont donc, de notre point de vue, plus ambitieuses et cohérentes avec les objectifs affichés par le Grenelle.

En matière énergétique, le Président a réaffirmé sa conviction quant au fait que le nucléaire était l'une des solutions à la question climatique. L'engagement de la France sur ce sujet n'est donc pas remis en cause. Le Président de la République a seulement annoncé qu'il ne comptait pas construire de nouveau site nucléaire. Un grand programme en faveur des énergies renouvelables (ENR) est lancé avec pour objectif d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production d'ENR d'ici 2020. C'est un objectif ambitieux puisqu'il s'agit d'un doublement de la production actuelle. Cependant, cet objectif proposé dans le relevé de conclusion de la table ronde n'a pas été repris par le Président de la République dans son discours. Par ailleurs, les modalités concrètes pour l'atteindre, les moyens et mécanismes financiers, la déclinaison par secteur et par type d'énergie sont encore à préciser. Enfin, en matière d'efficacité énergétique des appareils, le dispositif d'étiquette énergie déjà en place sur l'électroménager « blanc » (frigidaires, lave-linge...) et les véhicules sera étendu à l'ensemble des produits électroménagers (téléviseurs, chaînes hi-fi...). Le Président de la République a annoncé que « *Dès qu'une alternative existe à un prix raisonnable, les appareils les plus consommateurs d'énergie seront interdits. Nous le ferons dès 2010 pour les ampoules à incandescence ou les fenêtres à simple vitrage.* »

Sur tous ces points, le Président de la République a annoncé que l'Etat serait précurseur : réalisation d'un bilan carbone par tous les ministères et toutes les administrations ; mise en œuvre d'un plan pour améliorer de 20 % leur efficacité énergétique ; réforme du code des marchés publics, dès 2008, pour que les clauses environnementales ne soient plus une faculté mais une obligation ; véhicules propres dans l'administration dès 2009... Il convient, cependant, de rappeler que l'exemplarité de l'état en matière d'environnement constituait l'un des quatre piliers de la Stratégie Nationale de Développement Durable adoptée par le gouvernement Raffarin en 2003.

³⁴ C'est-à-dire des bâtiments qui ne consomment pas d'énergie, voire en produisent.



6. Agrocarburants

Jusque récemment, les agrocarburants³⁵ apparaissaient comme une des solutions alternatives aux énergies fossiles. L'Union Européenne et la France ont, en conséquence, adopté des objectifs chiffrés et des subventions pour les promouvoir. Cependant, de nombreuses études reviennent sur la pertinence des agrocarburants de première génération³⁶. Il semble, en effet, que leur bilan énergétique et climatique soit assez mauvais sans parler des effets sociaux destructeurs pour les populations du Sud consécutifs à la montée des prix internationaux des denrées alimentaires de base³⁷ et à la destruction de forêts que leur mise en culture nécessite.

Dans son discours, le Président de la République a annoncé que les engagements pris en la matière ne seraient pas revus et que « *la priorité serait donnée au développement des biocarburants de deuxième génération³⁸ plus pertinents face au défi environnemental et au défi alimentaire* ». Le relevé de conclusion de la table ronde prévoit, quant à lui, la mise en place d'une « *expertise exhaustive et contradictoire du bilan écologique et énergétique des agro/biocarburants de première génération pilotée par l'ADEME* ». Nous serons attentifs aux conclusions de cette étude et à la mise en cohérence des objectifs français en la matière. Il nous semble, par ailleurs, essentiel de ne pas limiter cette question aux aspects énergétiques, les dimensions agricoles, biodiversité et sociales ayant également leur importance.

7. Collectivités territoriales et outre mer.

Sur la question des collectivités territoriales, le Président de la République reste assez discret et se contente d'annoncer que des libertés seront données « *aux collectivités locales pour décider de leur propre politique environnementale. Il leur appartiendra, par exemple, de librement décider de la possibilité de créer des péages urbains* ».

Le relevé de conclusion de la table ronde va beaucoup plus loin en affichant deux objectifs majeurs :

- la lutte contre l'étalement urbain avec le développement d'études d'impact obligatoires³⁹ et l'inscription dans les documents d'urbanisme d'objectifs (chiffrés) de réduction de la consommation d'espace
- en milieu déjà urbanisé, la généralisation de plans climat territoriaux et une politique volontariste de développement des écoquartiers.

Nous souhaitons insister sur l'importance des collectivités territoriales : c'est sur leur territoire que seront concrètement mises en œuvre les mesures qui seront décidées à la fin du Grenelle. Les collectivités territoriales sont responsables, de la conception et de la mise en œuvre, de la majorité des projets d'aménagement du territoire définis dans les documents d'urbanismes. Il nous semble essentiel de revoir le mode d'élaboration de ces documents afin que l'Etat exerce un contrôle de leur légalité au regard des

³⁵ Le terme communément employé, pour l'instant, est celui de biocarburant. Nous préférons, cependant, celui d'agrocarburant car le terme biocarburant pourrait faire croire à des pratiques d'agriculture biologique alors que ces produits relèvent de modes de production agricole intensifs très consommateurs d'engrais et de pesticides.

³⁶ Il s'agit des agrocarburants produits à partir de plantes oléagineuses (comme le colza ou le tournesol en France) ou basés sur l'alcool produit à partir de plantes contenant du sucre ou de l'amidon (betterave et blé en France ; canne à sucre au Brésil ; maïs aux Etats-Unis).

³⁷ Vous pouvez consulter un dossier sur ce sujet sur la page suivante : http://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/agrocarburants/focus_agrocarburants.php4

³⁸ Ce sont des agrocarburants produits à partir de la plante entière. Il semble, en effet, pour l'instant que le bilan environnemental de ces agrocarburants soit meilleur que celui des agrocarburants de première génération.

³⁹ Programmation de transports en commun adaptés, évaluation de la perte induite en espaces agricoles et naturels.



décisions qui seront prises lors de la mise en oeuvre du Grenelle (voir page 13) notamment pour ce qui concerne la maîtrise de l'artificialisation des sols.

En ce qui concerne les collectivités ultramarines les mesures proposées sont encore plus limitées. Le Président de la République se limite, en effet, à annoncer le lancement d'un programme d'indépendance énergétique. Les questions relatives à la biodiversité sont, pourtant, fondamentales pour ces collectivités or il n'existe, à ce jour, aucun dispositif à grande échelle visant à protéger les espèces et leurs habitats sur ces territoires. L'annonce présente dans le relevé de conclusion de la table ronde « *la mise en place d'un système de protection des espaces et des espèces, analogues au dispositif Natura 2000 en métropole* » va dans le bon sens.

Nous tenons, enfin, à soulever un point qui suscite notre plus extrême inquiétude. L'entreprise Cambior filiale française d'une multinationale canadienne avait obtenu un permis minier pour l'exploitation aurifère sur la montagne de Kaw en Guyane française. La Fondation Nicolas Hulot a depuis le début appuyé les ONG qui s'opposaient à ce projet car la montagne de Kaw est un haut lieu de biodiversité. Dans le relevé de conclusion de la table ronde, un « *réexamen sur au plus 6 mois du projet de la montagne de Kaw au regard de ses impacts sociaux et écologiques* » est annoncé. Cela marque un retour en arrière par rapport aux réflexions du groupe de travail biodiversité qui concluait à la nécessité d'arrêter ce projet en raison de son incompatibilité fondamentale avec le lieu. Par ailleurs, au-delà du cas particulier de cette entreprise, c'est bien la question de l'élaboration de schémas miniers, pour les activités extractives en Guyane et en Nouvelle Calédonie qui est essentielle.

8. Agriculture

Nous souhaitons, en préalable, insister sur le fait que la mise en oeuvre de notre mesure agricole permettra d'atteindre voire de dépasser de nombreux objectifs affichés par le Grenelle (réduction de l'utilisation des pesticides, efficacité énergétique des exploitations, développement d'une agriculture respectueuse de ses moyens de production). A la différence des mesures visant à interdire ou à contrôler par la voie réglementaire, notre proposition a l'avantage de ne pas stigmatiser le monde agricole mais, au contraire, de revaloriser la profession notamment par la rémunération par les prix, et de repositionner les agriculteurs sur leurs terroirs et leurs savoir faire locaux. (Voir notre mesure pages 9 à 11)

Le Président de la République a annoncé le développement d'une agriculture de haute qualité environnementale. Il fait, ainsi, référence à la démarche de certification environnementale des exploitations proposée dans le relevé de conclusion de la table ronde. Même si cette démarche va dans le bon sens, nous appelons à la prudence. On peut craindre des mesures ou des normes timorées et surtout invérifiables par l'administration. Ce sont des procédures très lourdes, très administratives et souvent mal perçues par les agriculteurs. Il nous semble plus intéressant de mettre en avant les pratiques agricoles durables par des procédures associant les partenaires locaux et contrôlées par eux. C'est par le dialogue et la confiance entre les acteurs locaux que l'agriculture pourra véritablement changer de direction. C'est le sens de notre proposition agricole (voir page 9 à 11).

Le Président de la République a, également, annoncé le lancement d'un grand plan pour l'autonomie énergétique des exploitations agricoles. La façon dont cette question est abordée semble faire l'impasse sur les coûts énergétiques résultant de la spécialisation excessive des systèmes de production agricole actuels : coût du transport des pailles et des matières azotées pour les cultures, importation de soja du Brésil et d'Argentine pour nourrir notre bétail, pollution des nappes phréatiques par les engrais et les pesticides, la dépollution nécessitant beaucoup d'énergie.



Enfin, le Président de la République a posé l'objectif de « *réduire de 50 % l'usage des pesticides, dont la dangerosité est connue, si possible dans les dix ans qui viennent* ». Nous serons vigilants à ce que le plan visant à répondre à cet objectif ne repose pas uniquement sur la mise au point de produits de substitution aux pesticides actuels mais prenne également en compte les solutions alternatives à leur utilisation.

Plusieurs points issus du relevé de conclusion de la table ronde n'ont pas été repris par le Président de la République malgré leur importance :

Développement de l'agriculture biologique avec pour objectif de faire passer de 2 à 6% la surface agricole utile occupée par des exploitations biologiques.

Plan d'urgence pour les pollinisateurs et les abeilles : Les abeilles assurent un service écologique essentiel pour l'humanité. En butinant d'une fleur à l'autre, elles transportent le pollen et permettent la reproduction des plantes. Etant donné la gravité de la crise sanitaire traversée par ce secteur,⁴⁰ la Fondation Nicolas Hulot a soutenu pendant les négociations du Grenelle la mise en place d'un plan d'urgence pour les pollinisateurs sauvages et les abeilles. Cette proposition a été reprise dans le relevé de conclusion de la table ronde.

Une annexe au catalogue pour les semences et variétés domestiques : pour pouvoir être commercialisées les semences doivent être inscrites au catalogue ce qui coûte très cher. De nombreuses semences sont donc exclues des circuits de commercialisation. Le maintien d'une diversité des semences est pourtant une condition essentielle de notre capacité à adapter notre agriculture aux différentes menaces (ravageurs, maladies, conditions climatiques difficiles). Le relevé de conclusion annonce la constitution d'une « *annexe au catalogue pour les semences et variétés anciennes* ». La mise en place de cette annexe devrait permettre la commercialisation et la mise en cultures des variétés locales ou anciennes à des échelles adaptées aux petits producteurs. Cela aura une grande importance dans le maintien et l'enrichissement de la diversité des espèces et variétés cultivées ce qui est fondamental dans le contexte actuel de réchauffement climatique.

9. OGM

Le Président de la République s'est longuement exprimé sur la question des OGM. Il a, en particulier, annoncé l'adoption, au printemps 2008, d'une loi de transposition de la directive européenne sur ce sujet. Cette loi devrait reprendre les principes de responsabilité, de transparence, de précaution, de libre choix alimentaire, du droit de cultiver avec ou sans OGM et de l'obligation de prouver l'intérêt sanitaire et environnemental des OGM. Cette loi devrait nommer une Haute Autorité sur les Biotechnologies (HAB) qui mènerait une expertise indépendante sur la question des OGM. Les cultures « d'OGM pesticides » (Maïs M810) sont suspendues en attendant le vote de cette loi. Le Président de la République a également affirmé sa volonté d'accélérer la recherche sur les OGM et fortement condamné la destruction des parcelles de recherche.

Pour la Fondation Nicolas Hulot, la loi doit procéder du constat établi scientifiquement de l'impossible coexistence des filières OGM et non OGM. Elle ne peut donc pas organiser cette coexistence, sous peine de porter atteinte à l'intégrité de la biodiversité des cultures non OGM et au libre choix alimentaire.

⁴⁰ 15 000 emplois perdus entre 1995 et 2007 ; la production est passée de 33 000 t en 1999 à 20 000 t en 2006 ; 500 000 ruches ont été perdues.



10. Biodiversité

La question de la biodiversité a été très peu abordée par le Président de la République. Au-delà des grands principes, « *Le développement durable ne peut plus être une politique qui ignore la biodiversité* », il a repris très peu des mesures proposées par la table ronde.

Nous avons déjà évoqué dans le présent document certaines des mesures annoncées par le Président de la République⁴¹ qui nous semblent positives car elles marquent une volonté de prise en compte réelle de la biodiversité dans tous les projets d'aménagement du territoire, encore reste-t-il à les mettre en œuvre.

Le Président de la République a, par ailleurs, fait référence au projet d'expérimentation d'un fonds national pour la biodiversité proposé dans le relevé de conclusion de la table ronde. Il s'agit d'un fonds de compensation écologique. Le mécanisme est le suivant : quand, après avoir étudié toutes les alternatives, un projet ayant un impact négatif sur la biodiversité est lancé, l'organisme responsable pourrait, en dernier recours, verser de l'argent à un fonds afin de financer la restauration ou la protection d'un espace pour compenser cet impact négatif. Cette expérimentation nous semble intéressante d'autant plus qu'elle sera menée par la Caisse des Dépôts et Consignation ce qui garantira la pérennité des projets de compensation écologique.

De nombreux points sont totalement absents du discours du Président de la République. Ainsi, en est-il de la gestion des forêts ou de la dimension aquatique. Les termes eau,⁴² océan, mer, lac, fleuve, milieu humide n'ont pas été prononcés une seule fois. Les enjeux sont pourtant d'ampleur.

Sur ce thème **nous souhaitons insister sur la nécessité d'adopter une loi sur la mer.** La France ne pourra avoir de politique efficace sur la mer sans une coordination des moyens et de l'action de l'Etat validée et organisée par la loi. Il n'existe, actuellement, aucune instance réunissant tous les acteurs et usagers de la mer : l'action est éclatée en 8 ministères ; les maires, préfets maritimes, préfets de département et de région se partagent les responsabilités et la police.

Il est, par ailleurs, dommage que le Président de la République n'ait pas confirmé la volonté affichée dans le relevé de conclusion de la table ronde de **répondre aux engagements de la France en matière de gestion de l'eau.** Il s'agit en particulier de la **mise aux normes des stations d'épuration** d'ici 2009 sauf dérogation (jusqu'en 2012) ou de l'interdiction des phosphates dans tous les produits lessiviels d'ici 2010.

Enfin, la protection et la restauration des milieux naturels aquatiques restent largement oubliées que ce soit dans le discours du Président de la République ou dans le relevé de conclusion. Dans le pacte écologique, nous demandons la création d'un outil d'intervention foncière spécifique aux eaux douces (comme le conservatoire du littoral) financé sur les redevances existantes. Cela reste d'actualité.

⁴¹ Programme de lutte contre l'artificialisation des sols, inversion de la charge de la preuve, mise en place de la Trame verte et bleue (voir pages 11 à 14).

⁴² Le Président de la République a en fait utilisé une fois le mot eau mais pour parler des « *conflits exacerbés pour accéder à l'eau et à la nourriture* », sans lien donc avec la question de la gestion de cette ressource.



IV. Conclusion

La première phase du Grenelle qui s'est achevée fin octobre, marque, pour la Fondation Nicolas Hulot une nouvelle étape particulièrement significative du processus d'adaptation de la société française aux enjeux environnementaux du XXIème siècle. Ce processus a été marqué par le dialogue et la co-construction entre les acteurs ce qui nous semble essentiel. Face aux enjeux et aux échéances auxquels nous sommes confrontés, il est, en effet, fondamental de travailler ensemble et non plus les uns à côtés des autres pour construire un modèle et une vision de sociétés alternatifs.

Nous abordons maintenant la phase qui vise à rendre concrètes et opérationnelles les mesures proposées par le Grenelle. Le gouvernement s'est engagé à ce que les cinq collèges du Grenelle y soient associés, en particulier, dans la phase de suivi et de contrôle de leur mise en œuvre. Dans son discours, le Président de la République l'a d'ailleurs souligné : *« Il faut avoir le courage de décider autrement, de changer les méthodes, de préférer la décision issue de la négociation plutôt que la décision issue de l'administration. Et bien reconnaissons que le « dialogue à cinq » - syndicats, entreprises, ONG, élus et administration – c'est un succès sans précédent. »*

Nous sommes, donc, aujourd'hui dans l'attente des premiers pas de la mise en œuvre du Grenelle et nous serons particulièrement vigilants sur les points suivants :

- Les mesures annoncées en matière de gouvernance doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible afin que les enjeux écologiques aient toute leur place dans nos institutions. Il est, par ailleurs, important de souligner que le processus global s'inscrit dans une Stratégie Nationale de Développement Durable renforcée.
- La refonte de la fiscalité française doit prendre en compte les enjeux écologiques et permettre, en particulier, la mise en œuvre de la Contribution Climat Energie.
- Les travaux en cours sur la question de l'éducation, la sensibilisation et la formation à l'écologie et au développement durable doivent déboucher sur des mesures opérationnelles de grande envergure avec des moyens appropriés.
- En matière de biodiversité, nous attendons les premières actions qui concrétiseront la mise en œuvre du Réseau Ecologique National et nous serons attentifs à ce que l'ensemble des thématiques (eau et forêt notamment) et des territoires (Outre-Mer en particulier) soient pris en compte..
- En matière agricole, la France doit agir dès aujourd'hui sans attendre la réforme de la PAC.
- Nous suivrons, par ailleurs, avec attention les dossiers relatifs aux OGM et aux agrocarburants et aux projets miniers en outre-mer.